Compte rendu du conseil municipal

du 11 octobre 2013

<u>Présents</u>: Alain Jaffard, Catherine Blaclard, François Folcher, Frédéric Folcher, Albert Douchy, Maurice Plagnes, Stéphane Maurin, Yves Elie Laurent.

Excusées: Maryse Brés, Delphine Desnaud, Rachel Cayrac

<u>Invités</u>: Sophie Pantel, Jean Paul Velay

Secrétaire de séance : Albert Douchy

• Approbation du compte rendu du CM d'aout

• **PNC**:

Alain Jaffard, Sophie Pantel et Jean Paul Velay font l'état des lieux des relations tendues avec le PNC concernant la réorganisation des massifs.

En effet le PNC est en train de réformer, de réorganiser les agents sur le territoire. Le projet initial du PNC est d'établir la totalité de l'antenne opérationnelle (y compris le poste de l'écomusée qui est celui d'Odile Rival) de notre massif du Mont Lozère à Génolhac, avec la suppression de l'antenne de St Etienne du Valdonnez,.

Suite à de nombreuses négociations, les élus (Conseillère Générale et Commune du Pont, Fraissinet, St Maurice avec le soutien de la Com-Com)) ont réussi à obtenir que le Pont soit une antenne complémentaire de Génolhac. Le conseil Municipal prend acte de cette décision de création d'une antenne au Pont qui comprendrait le poste de l'Ecomusée et 3 gardes sur les deux ans à venir. Au-delà, l'engagement du PNCn serait: le poste de l'Ecomusée et 15% de l'effectif total des gardes du Parc basé au Pont de Montvert.

Le Conseil Municipal réaffirme toutefois son incompréhension sur le choix de positionnement à Génolhac et estime que le choix aurait dû, au regard, de la géographie de la zone cœur, des enjeux et critères objectifs, se porter sur le secteur du Pont avec une éventuelle antenne avancée à Génolhac. En effet qu'il s'agisse de centralité par rapport à la zone cœur, de situations des hameaux bâtis ou de dossiers agricoles, tout plaide pour un positionnement fort dans le secteur du Pont de Montvert avec poste de l'écomusée, le technicien agricole et 3 gardes moniteurs. Le Conseil estime donc que les engagements au-delà des 2 ans ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Le PNC souhaite également, dans le cadre d'un plan immobilier global :

- installer l'antenne qu'il propose dans les locaux de la maison du Mont Lozère en réaménageant l'espace qui lui appartient au sein de l'écomusée.
- se séparer de certains éléments de son patrimoine immobilier (Estournal et ancienne pisciculture).

Les locaux de la maison du Mont Lozère semblent inadaptés pour le positionnement de l'antenne, ce qui laisse craindre à la municipalité un désengagement à terme du PNC. Un tel projet est par ailleurs susceptible de remettre en cause un bon fonctionnement du musée qui ne pourra fonctionner dans

de bonnes conditions sans ces espaces techniques de travail (réalisations d'expositions, stockage sécurisé des collections, perte de lieu de stockage pour le matériel des gardes moniteurs actuellement dans le garage de la maison de l'Estournal....)

D'autre part le conseil municipal considère que le musée doit se moderniser et se développer pour répondre aux nouveaux enjeux de la clientèle: cette réflexion a été menée de manière partenariale par l'office de tourisme cantonal et la responsable de l'écomusée grâce à une étude commandée par le PNC. Plusieurs orientations avaient été émises, dont notamment des espaces supplémentaires interactifs destinés aux plus jeunes. C'est pourquoi le conseil municipal ne veut pas hypothéquer toute évolution du contenu du musée en supprimant toute extension possible de la partie réservée au public.

Enfin, le conseil s'étonne du dépôt de déclaration de travaux remis au maire en fin de réunion de concertation. En effet le bâtiment « Maison du Mont Lozère » est une copropriété du Parc et de la Commune. Un règlement de copropriété a été déposé auprès de l'étude de Maître Pottier le 30 novembre 1989 qui stipule que murs de façade et de refend ainsi que le gros œuvre, y compris à l'intérieur de la partie privative sont considérées comme parties communes qui ne peuvent être modifiées sans autorisation du syndicat.

En conséquence, le projet présenté requiert l'accord du syndicat de copropriété qui n'a pas été convoqué et n'a donc pas donné d'accord.

En conclusion, le conseil municipal :

- demande à l'établissement public de prendre des actes forts au travers d'une nouvelle organisation qui réaffirment et mettent en conformité les moyens nécessaires avec les enjeux identifiés de ce territoire en zone cœur
- mandate le maire pour déclarer irrecevable le dossier de déclaration de travaux
- mandate le maire pour exprimer le refus de la commune des travaux proposés sur le bâtiment.

• Délibérations:

Adoption de la <u>convention retraite</u> du centre de gestion qui gèrera les départs à la retraite de nos agents.

<u>Temple</u>: Suite à des travaux complémentaires (portes, impostes, modification luminaire, drainage) le budget prévisionnel des travaux du Temple alloué n'est pas suffisant Un décision modificative budgétaire est validée.

Redevance ERDF pour le passage des lignes sous nos routes: Montant adopté à hauteur de 193 euros

Indemnités du comptable du trésor public: 45 euros

<u>Régularisations captages</u>: conformément à la pratique, une indemnisation forfaitaire va être allouée aux propriétaires ayant cédé leur terrain pour la mise aux normes des captages d'eau.

<u>Bilan festival des métiers d'arts</u>: réussite du festival 2013 mais un petit déficit d'environ 2100 euros. Le conseil municipal accepte de prendre, en tant que coorganisateur du festival, la moitié de ce déficit à sa charge étant donné l'importance de celui-ci pour le village

- Inauguration du temple : proposition du conseil presbytéral d'organiser conjointement avec la mairie une inauguration particulière avec une conférence sur le thème « les temples et les protestants dans les Cévennes » le 2 novembre.
- **Tour de l'horloge** : l'horloge est en réparation gracieuse au lycée professionnel Léonard de Vinci de Marseille comportant une section d'horlogerie. Les photos et l'histoire de cette horloge seront consultables sur le site http://www.termstayinlepontdemontvert.fr.

L'horloge doit être remise en place par l'école d'horlogerie le 5 et 6 juillet 2014. Le conseil municipal propose de profiter du temps de réparation de l'horloge pour aménager la tour et si possible la rendre accessible au public.

- Rue de la pompe : une lettre de mise en demeure de réouverture de la voie, en recommandé avec accusé de réception a été adressée à M.Albaric. A défaut, un procès verbal sera adressé au procureur de la république pour l'obstruction de cette voie.
- Cour de français : le CM a examiné favorablement la proposition de devis pour l'organisation de cours de français pour les personnes issues de l'immigration, la mairie de Fraissinet va être sollicitée pour sa quote-part.
- Semaine du goût : comme il est de tradition, la commune finance l'animation musicale
- Macro festival: Yves Elie fait part de son projet de festival gastronomique. Objectif: Créer un événement lié à la gastronomie au Pont de Montvert, un « macro festival » ne nécessitant pas une organisation importante mais pourrait donner lieu chaque année à un rdv intéressant pour le village, à une période touristique relativement creuse.

<u>Idée de base :</u> sortir de l'ordinaire avec un niveau d'exigence élevé en axant le festival sur la gastronomie, porteuse d'émotions, parlant à nos sens, et à notre imaginaire, porteuse de culture et traditions (notre soupe de châtaignes sèches fumées, la badjanna par exemple). ou bien futuristes (les aliments à base d'insectes). Stands d'agriculteurs ou de producteurs locaux et animations de type conférence.

<u>Durée possible</u>: un week end.

Estimation coût: entre 6 000 et 8 000 €.

<u>Structure porteuse:</u> une association soutenue par la commune en synergie avec d'autres structures motivées par ce projet.

Le Conseil Municipal donne son accord pour poursuivre la réflexion sur ce projet

- Communauté de communes : la répartition future des sièges a été décidée par arrêté de Mme la Sous préfète. Ce sera donc 4 sièges pour le Pont, 4 pour Fraissinet, 3 pour St Maurice, St Andéol et St Frézal , répartition votée par les communes à l'exception du Pont qui avait délibéré pour 5 pour le Pont de Montvert et le reste identique. La décision est prise à la majorité qualifiée.
- Nouvelle gendarmerie : les travaux vont commencer début mars
- Suivi des travaux

Temple: les travaux sont terminés.

Place de l'église: réunion préparatoire des travaux le 18 octobre à 10h.

<u>Programme voirie</u>: la réfection de chaussée sur Grizac, l'hermet, Finiels, Frutgere, le Merlet est terminée. Albert Douchy émet des réserves sur ceux de grizac, selon lui l'aqueduc le plus important n'a pas été réparé et l'eau est toujours présente sur la route. La traversée de l'Hôpital est prévue fin octobre. À Rieumals les travaux dans l'épingle vont être réalisés.

<u>Dégâts du gel</u>: au pont de la Pierre et à Frutgére, travaux réalisé par l'entreprise Rouvière en septembre.

<u>Demande de devis</u> pour conforter un mur par un enrochement (20m3=) à la Barthe, maison E Bres.

Éclairage public: mise aux normes, 38 lampes led installées en 2013.

<u>Régularisation captages</u>: Champlong de Lozere, rencontre prévue entre un technicien de la chambre d'agriculture et les 2 agriculteurs concernés. Les délibérations sont prises pour l'achat et l'échange de terrains.

Petit patrimoine: temple de Grizac, relance de l'appel d'offre.

- **Escalade** : demande du club d'escalade qui aménage la petite salle du haut de retirer un tuyau de l'ancien conduit de chauffage pour son aménagement. Avis favorable sous réserve de vérifications techniques.
- Camping: malgré la réussite financière du camping, de nombreuses critiques sont rapportées par les usagers. Il semble effectivement que notre camping ne répond plus aux exigences d'aujourd'hui et mériterait des améliorations. Il est souhaitable de sortir du principe de réalisation de travaux au coup par coup et de disposer d'un diagnostic global. Il est donc retenu le principe de mandater un bureau d'étude spécialisé dans le tourisme, de faire un diagnostic et des propositions d'évolution avec un regard extérieur d'experts et permettre à la municipalité de définir un programme d'évolution de cette structure.
- **école de Rousse**: Refus du CM de la demande de l'APE de l'école de Rousse de venir vendre leurs produits au marché de noël

1h10 fin de séance